

REGLEMENT PRIX ET BOURSES 2012

1 PRIX

La Société suisse de Gastroentérologie (SSG/SGG), la Société suisse de Chirurgie viscérale (SSCV/SGVC), l'Association suisse pour l'étude du foie (SASL) ainsi que la Société suisse de Nutrition clinique (SSNC) décernent les prix et bourses suivants lors du congrès annuel 2012 :

1.1

Le **prix d'honneur** de la SSG/SSG, SGVC/SSCV et SASL distingue un ou plusieurs travaux exceptionnels dans le domaine de la recherche en gastroentérologie ou hépatologie. Le prix revient au candidat avec le meilleur travail original. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux dont le manuscrit est accepté par un journal scientifique (31.5.) ou alors des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente et sous réserve que ces travaux n'aient pas été auparavant retenus pour le prix de la SSG/SSG, de la SGVC/SSCV et de la SASL. Le prix peut également être décerné pour couronner l'ensemble des travaux en gastroentérologie ou hépatologie. Les résultats des travaux doivent résulter de recherches faites principalement en Suisse. En cas d'études multicentriques, la coordination et le protocole doivent être faits en Suisse. Un des auteurs, le responsable de la recherche ou encore le lauréat doit être membre de la SSG/SSG, de la SGVC/SSCV ou encore de la SASL. **Le prix est offert par la SSG/SSG. La somme est de CHF 15000.-.**

1.2

Le **prix senior en hépatologie** distingue un ou plusieurs travaux du domaine de l'hépatologie. Il revient au candidat avec le meilleur travail original. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux dont le manuscrit est accepté par un journal scientifique ou alors des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente. Le prix peut également être décerné pour l'ensemble remarquable des travaux du domaine de l'hépatologie. Les résultats des travaux doivent résulter des recherches faites principalement en Suisse. En cas d'études multicentriques, la coordination et le protocole doivent être faits en Suisse. Un des auteurs, le responsable de la recherche ou encore le lauréat doit être membre de la SSG/SSG, de la SGVC/SSCV ou encore de la SASL. **Le prix est offert par MSD. La somme est de CHF 10000.-.**

1.3

Le **prix junior en hépatologie** est décerné à de jeunes chercheurs, âgés de 40 ans ou moins, pour un travail original du domaine de l'hépatologie. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux dont le manuscrit est accepté par un journal scientifique (31.5.) ou alors des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente. Les résultats des travaux doivent résulter des recherches faites principalement en Suisse. En cas d'études multicentriques, la coordination et le protocole doivent être faits en Suisse. **Le prix est offert par Roche. La somme est de CHF 7500.-.**

1.4

Le **prix de chirurgie** est décerné à de jeunes chercheurs pour le meilleur abstract traitant de la recherche clinique en chirurgie viscérale. Seul sont considérés des travaux dont les résultats ont été élaborés principalement en suisse. En cas d'études multicentriques, la coordination et le protocole doivent être faits en Suisse. **Le prix est offert par Nycomed Pharma AG. La somme est de CHF 7500.-.**

1.5

Le **prix de motivation à la recherche** est décerné à de jeunes chercheurs, âgés de 40 ans ou moins, pour des travaux de recherche fondamentale du domaine de la gastroentérologie ou hépatologie. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux dont le manuscrit est accepté par un journal scientifique (31.5.) ou alors des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente. Seuls sont distingués des travaux dont les résultats ont été élaborés principalement en Suisse. En cas d'études multicentriques, la coordination et le protocole doivent être faits en Suisse. **Le prix est offert par AstraZeneca. La somme est de CHF 7500.-.**

1.6

Le **prix junior IBD** est décerné à de jeunes chercheurs, âgés de 40 ans ou moins, pour un travail original du domaine des maladies chroniques inflammatoires. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux dont le manuscrit est accepté par un journal scientifique (31.5.) ou alors des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente. Seuls sont distingués des travaux dont les résultats ont été élaborés principalement en Suisse. En cas d'études multicentriques, la coordination et le protocole doivent être faits en Suisse. **Le prix est offert par MSD. La somme est de CHF 7500.-.**

2 PRIX POSTER

2.1.

3 **Prix Poster** (Abonnements) offert par S.Karger AG.

2.2.

Prix Poster de Nutrition de CHF 3'000.00, décerné(s) par la maison Fresenius Kabi SA

3 AUTRES PRIX

3.1 **ETHICON Travel Award** (Johnson & Johnson)

Ce prix permet à de jeunes chercheurs la participation au congrès 2011 tout frais payés (hôtel, frais de transport, congrès, soirée de gala). Ce prix est accordé aux chercheurs de moins de 35 ans et qui ont remis un **abstract dans le domaine de la chirurgie viscérale** en tant que premier auteur. La somme de CHF 7500.- prime les 10 meilleurs abstracts.

4 COMMISSION DES PRIX (n'est valable que pour les prix et les bourses indiqués sous point 1, 2 et 3.2)

La Commission des prix est identique avec la Commission scientifique de la SSG/SSG. Elle se compose du responsable de la Commission scientifique et au maximum de 5 autres membres de la SSG/SSG, de la SGVC/SSCV et la SASL (cf. statuts, art. 35, al. 4). Exception : Prix de Chirurgie, point 1.7.

Les tâches de cette Commission sont les suivantes:

- publication correcte et dans les délais des prix;

- respect du Règlement «Prix et Bourses» lors de la distribution annuelle des prix et bourses;
- siège en tant que jury pour les demandes de prix (en cas d'égalité des voix, c'est au responsable de la Commission des Prix que revient la décision) ;
- siège en tant que jury pour les demandes de bourses (en cas d'égalité des voix, c'est au responsable de la Commission des Prix que revient la décision) ;
- publication des noms des lauréats dans les journaux médicaux suisses les plus importants ainsi que sur le site du Congrès <http://www.sgg-sgvc-congress.ch/>.

5 DISPOSITIONS D'EXECUTION (ne sont valables que pour les prix et bourses indiqués sous point 1, 2 et 3.2)

5.1

Les demandes sont à adresser électroniquement <http://www.sgg-sgvc-congress.ch/> jusqu'au 31 mai 2012.

5.2

Des travaux d'un même auteur ne peuvent être pris en compte que pour un seul prix.

5.3

Deux travaux au maximum du même auteur peuvent être acceptés pour le même prix.

5.4

Toute demande de prix ou de bourse doit être accompagnée d'un CV et d'une liste de publications.

5.5

Toute demande de prix et de bourse doit être accompagnée d'une déclaration concernant les recherches actuelles et futures ainsi que des objectifs de recherche (max. 3 pages A4).

5.6

Les travaux dont le manuscrit a été envoyé pour publication, mais qui n'a pas encore été publié, doivent être accompagnés d'une lettre de la part du journal confirmant que le manuscrit a été accepté pour publication.

5.7

Les demandes de prix et de bourses sans ces documents sont refusées voire non évaluées.

5.8

Si une seule demande par prix ou par bourse est envoyée et dont la qualité est jugée insuffisante, la Commission des Prix est autorisée à ne pas décerner le prix ou accorder la bourse.

5.9

Au cas où les prix / bourses ne sont pas décernés, il est à convenir avec le sponsor si la somme des prix et bourses peut être reportée sur l'année suivante ou être versée au fonds de la SSG/SSG.

5.10

Lorsque le montant des prix est défini, il y a lieu de tenir compte d'une certaine hiérarchie quant à l'importance du prix.

6 REMISE DES PRIX (est valable pour tous les prix et bourses)

Les prix et bourses sont décernés lors de la soirée de gala qui aura lieu le 20 septembre 2012, au Viktoria Jungfrau, en présence des trois sociétés de discipline médicale et de l'industrie.

Jean-Louis Frossard, président du congrès, Mars 2012